

Avis d'élections - Description sommaire des tâches



Personnes vérificatrices financières

Afin d'assumer ce rôle, la personne élue devra :

- Être disponible pour assister à 1 ou 2 rencontres de vérification financière au cours de son mandat

Durée du mandat : Un (1) an (jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle)

Rôles et mandats de la personne vérificatrice financière

Les personnes vérificatrices financières APTS au niveau local s'assurent de la bonne gestion financière du budget local, sans avoir le rôle de véritables vérificateurs comptables. Pour ce faire, elles doivent s'assurer que les sommes dépensées sont conformes aux règlements de remboursement en vigueur et dans le respect des prévisions budgétaires adoptées en assemblée générale.

Fonctionnement suggéré :

- Tenir une ou deux rencontres par année, la dernière étant fixée après la fermeture de l'année financière;
- Examiner les revenus et les dépenses, selon les règlements en vigueur. Cette vérification se fait par échantillonnage;
- Examiner et valider la conciliation bancaire;
- Examiner les écarts importants aux prévisions budgétaires;
- Poser des questions d'éclaircissement s'il y a lieu;
- Soumettre des commentaires et/ou recommandations visant à améliorer l'exercice de trésorerie;
- Soumettre à l'assemblée générale un rapport écrit des activités de l'exécutif local.